



LE PONT SUPÉRIEUR  
Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant  
Bretagne - Pays de la Loire  
[www.lepontsuperieur.eu](http://www.lepontsuperieur.eu)

## **MUSIQUE / MASTER ARTISTES DES MUSIQUES TRADITIONNELLES – RENNES**

Modalités de dépôt en ligne des pièces administratives de votre candidature

Date limite de dépôt sur la plateforme en ligne : **13 mai 2022**

Tous les documents déposés devront l'être au format PDF, à l'exception de la photo d'identité qui devra être au format JPEG.

Merci de veiller à soumettre des documents renommés. Par exemple : `piece_identite_jane_doe`

### **POUR TOUTES LES CANDIDATES ET TOUS LES CANDIDATS :**

- Une pièce d'identité
- Une photo d'identité au format portrait (JPG)
- Lettre exposant vos motivations et vos objectifs personnels
- Curriculum Vitae à orientation musicale et artistique
- Un dossier (10 pages maximum), exposant l'intention du projet artistique que vous souhaitez monter et défendre au cours du Master
- Photocopie des diplômes généraux et/ou musicaux obtenus ou équivalent (niveau bac +3 obligatoire)

### **POUR CELLES ET CEUX N'AYANT PAS DE DNSPM EN MUSIQUES TRADITIONNELLES :**

- un enregistrement vidéo (format mp4) de 15 minutes maximum présentant une ou plusieurs de vos réalisations artistiques à envoyer via la plateforme SMASH à l'adresse suivante : [mclerivet@lepontsuperieur.eu](mailto:mclerivet@lepontsuperieur.eu). La qualité de l'enregistrement vidéo sur le plan de l'image et de la technique du son ne sera pas prise en compte au-delà du seuil « d'intelligibilité » du discours musical.

### **POUR CELLES ET CEUX N'AYANT PAS DE BAC +3 ET SOUHAITANT FAIRE UNE VALIDATION DES ACQUIS :**

- Merci de prendre contact directement avec Marie-Laure Levilain à l'adresse suivante : [mllevilain@lepontsuperieur.eu](mailto:mllevilain@lepontsuperieur.eu)

### **POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX (pays hors Campus France) :**

- diplômes et compléments au diplôme de l'enseignement supérieur (traduction par un traducteur assermenté)
- si vous résidez en France, un justificatif de séjour (visa, titre de séjour)

**Attention :** vous n'êtes pas concerné-e par cette inscription en ligne si vous résidez dans l'un des 65 pays relevant de la procédure Études en France de Campus France.

Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Équateur, États-Unis, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Nigeria, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taiwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

Pour ces pays la procédure CampusFrance est obligatoire <https://www.campusfrance.org>. Si vous ne la respectez pas, votre dossier sera jugé irrecevable.